## Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

## Sotin 221S Nettoyant pour corps de chauffe de chaudières fioul



Date d'émission: 13.04.16 Numéro de version: 02 Remplacé la version : 01

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit Sotin 221S Nettoyant pour corps de chauffe de chaudières fioul

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes
 Produit d'épuration.
 1.2.2 Utilisations déconseillées
 Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG

Industriestraße 6

55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0 Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25 Homepage www.sotin.de E-Mail info@sotin.de

Service chargé des renseignements Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Société** + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires GHS/CLP.

Pictogrammes de danger Aucun.

Mention d'avertissement Aucun.

Mentions de danger Aucun.

Conseils de prudence Aucun.

Produits de nettoyage, 648 / 2004 / CE, contient

< 5 % phosphates

< 5 % tensioactifs anioniques

2.3 Autre dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

#### Description

Le produit est un mélange.

#### Commentaire relatif aux composants

Pas de réaction dangereuse connue.

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

#### Après inhalation

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistance de la peau, consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en prote et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

#### Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

## Sotin 221S Nettoyant pour corps de chauffe de chaudières fioul



#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

Numéro de version: 02

## traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Date d'émission: 13.04.16

Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non appropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

## Equipement spécial de sécurité

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres indications**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant au déversement du produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 7, 8 + 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation approprié. Avant les pauses et avant de quitter travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR) Non applicable.

#### Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Remplacé la version : 01

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Non applicable.

#### Protection des yeux

S'il y a risque d'éclaboussure: Lunettes de protection (EN 166:2001)

#### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. Non indispensable sous des conditions normales.

En cas d'immersion :

0,4 mm; Caoutchouc nitrile, > 120min (EN 374)

#### Protection du corps

Non indispensable sous des conditions normales.

#### **Divers**

Couleur

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.

#### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide

Odeur inodore

Seuil olfactif non déterminé

8.0 - 9.0

Point de fusion / point de congélation non déterminé

## Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [^C]

non déterminé

bleu

Point d'éclair [°C] non déterminé

Taux d'évaporation non déterminé

Température d'inflammation [°C] non déterminé

## Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive

non déterminé

#### Limites supérieurs d'inflammabilité ou limites d'explosive

non déterminé

Pression de vapeur non déterminé

non déterminé Densité de vapeur

Densité relative [g/cm³] 1,13

#### Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

## Sotin 221S Nettoyant pour corps de chauffe de chaudières fioul



Date d'émission: 13.04.16 Numéro de version: 02 Remplacé la version : 01

Solubilité(s) avec l'eau miscible

Solvants organiques non déterminé

VOC (CE) non déterminé

Coefficient de partage n-octanol / eau non déterminé

Température d'auto-inflammabilité [°C] non déterminé

Température de décomposition non déterminé

Viscosité non déterminé

Propriétés explosives non déterminé

Propriétés comburantes non déterminé

**Autres informations** 

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.2 Stabilité chimique

#### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Pas d'information disponible.

### Effet primaire d'irritation

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

classification ne sont pas remplis
Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponible. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Pas d'information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

## Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration Non applicable.

**Biodégradabilité**Aucun agent tensio-actif n'est contenu.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT non applicable vPvB non applicable

## 12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des préparations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets Recommandation :

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent uns classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Disposition du même range avec le traiter / l'autorité au besoin.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

060314 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 060311 et 060313.

#### Emballages non nettoyé

Après l'utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible. Après le nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102 emballages en matières plastiques.

150104 emballages métalliques.

#### Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)

## Sotin 221S Nettoyant pour corps de chauffe de chaudières fioul

Sotir

Date d'émission: 13.04.16 Numéro de version: 02 Remplacé la version : 01

**RUBRIQUE 14: Informations relative au transport** 

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

MARCHANDISE NON - DANGEREUSE

IMDG/IATA

NOT CLASSIFIED AS « DANGEROUS GOODS »

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

**UN "Model Regulation"** 

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires** 

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de CEE

1991/689 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006

(REACH); 1272/2008; 75/324/CEE (2008/47/CE);

453/2010/CE; (UE) 2015/830

Règlements de transport ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2016)

Règlementations nationales (FR)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

en France 2012.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations** 

16.1 Phrases importantes

Aucun

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport

international des marchandises dangereuses

par voie de navigation intérieure

ADR: Accord européen relatif au transport

international des marchandises dangereuses

par route

CAS: Chemical Abstract Service Communauté Européenne CE:

CEE: Communauté économique européenne

Classification, Labelling and Packaging of CLP:

Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la

l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

GHS: Globally Harmonised System

IATA: International Air Transport Association IATA-DGR: International Air Transport Association -

Dangerous Goods Regulations

International Code for the Construction and IBC-Code:

Equipment of Ships carrying Dangerous

international ferroviaire de marchandises

Chemicals in Bulk

ICAO: International Civil Aviation Organisation IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code MARPOL: International Convention for the Prevention of

Marine Pollution from Ships

PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic

substance

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of

Chemicals

RID: Règlement concernant le transport

dangereuses

VOC: Volatile organic compounds

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel